



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2024-031

Séance du 14 juin 2024

Président : Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente : Cécile CARRA

Modification de la maquette du Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur (D2E)

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 14

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le Président soumet au vote la maquette modifiée du Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 14 juin 2024

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00
www.univ-artois.fr

DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT DU
DIPLÔME D'ETABLISSEMENT
ÉTUDIANT ENTREPRENEUR
(D2E)
POUR L'ANNÉE 2024-2025



Université de Picardie Jules Verne

DIPLÔME D'ETABLISSEMENT

Le D2E est mis en place dans le cadre du pôle PÉPITE A2U, porté par l'Université de Picardie Jules Verne.

Chaque établissement de l'Alliance A2U (UPJV, ULCO et UArtois) dispose d'un représentant en charge de la mise en œuvre du diplôme.

I - IDENTITÉ

- **Intitulé du D2E** : Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur.
- **Domaine** : Droit, Économie, Gestion ; Code SISE : 72000
- **Noms des responsables pédagogiques** : Cédric MONTIGNY, directeur du département Techniques de Commercialisation à l'IUT d'Amiens, pour l'UPJV ; Marc DUTOIT, directeur de Cap Avenir, pour l'UArtois ; Gérard DOKOU-KOKOU, directeur du CEL, pour l'ULCO.
- **Établissement(s) associé(s)** :
 - Établissements membres du PEPITE A2U : l'ensemble des établissements du supérieur de la Picardie, de l'Artois et du Littoral Côte d'Opale.
- **Date de la création** : février 2015
- **Demande de renouvellement** : 2024-2025
- **Modalité(s) d'enseignement** : Enseignement hybride, pédagogie inversée
- **Niveau d'entrée** : Baccalauréat ou équivalent
- **Sélectivité** : OUI
- **Durée de la formation** : une année universitaire, du 1^{er} septembre N au 31 août N+1
- **Régime(s) d'inscription autorisé(s)** : Formation initiale / Formation continue

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Le Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E) est créé dans le cadre du Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) et de la circulaire de Madame la Ministre du 21 mai 2014 sur le Statut National Étudiant Entrepreneur et la Charte nationale du Diplôme Étudiant Entrepreneur (voir charte nationale en annexe 1).

Le Statut National 'Étudiant-Entrepreneur (SNEE)

Il est délivré par le Comité d'Engagement de Pépité, composé de représentants des établissements de Pépité, des enseignants responsables du D2E, de représentants des réseaux d'accompagnement et de financement, d'entrepreneurs. Il sera accompagné et suivi par le Pépité.

Le dossier de candidature EN LIGNE est accessible sur le site :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79926/statutnational-etudiant-entrepreneur.html> / <https://etudiant-entrepreneur.beta.gouv.fr/>

Toutefois, lorsque le porteur de projet bénéficie du statut SNEE et qu'il n'est inscrit à aucune autre formation, il doit obligatoirement s'inscrire au D2E.

Si les étudiants sont de jeunes diplômés, l'inscription au D2E leur garantit une couverture sociale favorisant les conditions de faisabilité de leur projet, après acquittement des cotisations correspondantes.

Le Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E)

Tout étudiant ayant eu l'attribution du Statut National Étudiant Entrepreneur, à l'issue de l'instruction de son dossier par le Comité d'Engagement de Pépité, peut s'inscrire au Diplôme d'établissement Etudiant-Entrepreneur.

Dans une logique de « pédagogie inversée », le D2E a pour priorité l'accompagnement au projet de l'étudiant, dans un cadre administratif et pédagogique adapté.

Les étudiants

- Bénéficient d'un tutorat par un tuteur académique et un tuteur professionnel ;
- Travaillent en mode collaboratif, autour d'ateliers thématiques, ce qui favorise la création d'une communauté d'étudiants-entrepreneurs qui, sur des projets variés, mettent en commun leurs expériences et leurs questions. Le développement d'un réseau avec des étudiants de formation type master/mastère entrepreneuriat sera un plus ;
- Ont accès à la carte à des modules de formation, en fonction de la nature du projet et de la formation initiale de l'étudiant, sur préconisation du tuteur après entretien avec le candidat et examen de son projet et de son parcours. Ces modules sont mis en place soit par Pépité, soit par les établissements dans le cadre du LMD ou par des partenaires ;

- Ont accès à un parcours de formation spécifique proposé par chaque établissement membre A2U. Des possibilités d'enseignements partagés en présentiel sont envisageables en fonction des besoins de l'étudiant-entrepreneur et de son projet (Annexe 4).
- Ont accès aux ressources documentaires et outils mis à disposition par le pôle Pépité et les établissements. Une liste de ces ressources, actualisée chaque année, sera mise à disposition des étudiants ;
- Ont accès au réseau des partenaires régionaux du Pépité (accompagnement, financement, création, reprise d'entreprise, projets entrepreneuriaux dans l'Economie Sociale et Solidaire).

Si les étudiants sont déjà inscrits dans l'enseignement supérieur, ils pourront :

- Bénéficier, **s'ils le souhaitent**, d'un droit de césure dans leur formation initiale (diplôme national) ;
- Bénéficier d'ECTS dans le cadre du D2E en formation initiale (diplôme national) : il s'agit là par exemple, sous réserve de validation par l'établissement dans le cadre d'une validation d'expérience et/ou d'étude, de substituer le projet entrepreneurial au stage, de valider d'autres UE ou d'attribuer des points de jury.

Cette validation est mise en œuvre en concertation entre le tuteur académique et l'équipe pédagogique de la formation initiale. Le référent Entrepreneuriat de chaque établissement est chargé de mettre en œuvre la présente disposition.

Métiers cibles

Créateur et repreneur d'entreprise, d'association ou tout autre système organisé, intrapreneur, développeur d'activité, gestion de projet.

Note : Le Comité d'Engagement de Pépité joue le rôle de conseil de perfectionnement du D2E.

III - ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

Conditions d'accès

a) Conditions d'admission (indiquer les prérequis et les modalités) :

- Tout étudiant ou jeune diplômé titulaire du Statut National Étudiant Entrepreneur délivré par le Comité d'Engagement Pépité. L'obtention du SNEE est de fait obligatoire pour l'inscription.
- Ce diplôme est également accessible au public de formation continue quel que soit son âge.
- Les étudiants peuvent provenir de toute composante et d'un niveau de post bac à doctorat.
- Les étudiants doivent être titulaires au minimum du baccalauréat ou équivalent.

b) Capacité d'accueil : dans le cadre de l'alliance A2U, le nombre d'inscrits n'est pas limité.

Organisation du diplôme

Le Diplôme Étudiant Entrepreneur (D2E) est basé sur une pédagogie inversée (Learning by doing). Il s'appuie sur un accompagnement individualisé de l'étudiant entrepreneur par un tuteur académique en complément du parrain professionnel du pôle Pépité. Pépité favorise des ateliers d'experts dans le cadre d'espaces de « coworking » en partenariat avec les collectivités territoriales.

En fonction de son profil et de ses compétences, l'étudiant entrepreneur sera incité à se former (auto-formation ou suivi de formation classique). Des ressources en ligne ont vocation à être développées au plan national dans le cadre du Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE).

Le D2E est composé de deux UE.

- **L'UE1** porte sur l'acquisition de connaissances et compétences dans les thématiques figurant en Annexe 3 (Cf. Certificat de compétences Pépité « Concevoir et développer un projet entrepreneurial »). Le parcours de formation est défini sur cette base en Annexe 4.
- **L'UE2** correspond à l'élaboration du projet entrepreneurial. Elle donne lieu à des réunions de travail avec le tuteur académique, elle s'envisage sous forme de présentations régulières de l'état d'avancement du projet.

En fonction de leur profil, les étudiants auront accès et/ou pourront assister à des formations des établissements ou des partenaires. Ils bénéficieront également des différentes actions d'accompagnement des projets, organisés par Pépité.

Encadrement pédagogique

Tout étudiant bénéficie d'un suivi dans le cadre de l'UE1 et d'un suivi également pour son projet dans le cadre de l'UE2 par le tuteur académique.

Animateur des équipes pédagogiques et référents entrepreneuriats (tuteurs académiques)

Le responsable pédagogique du D2E de chaque établissement de l'A2U est chargé de constituer, de coordonner et d'animer les tuteurs académiques et professionnels. Il affecte un tuteur académique à chaque étudiant et s'assure du suivi de l'ensemble des étudiants du D2E de l'établissement.

Durée de la formation

La formation se déroule sur une année universitaire (1^{er} septembre au 31 août).

Modalités de contrôle des connaissances

L'évaluation de l'UE1 (50% de la note finale) est constituée par une note de contrôle continu délivrée par le tuteur académique chargé du suivi de l'étudiant. Elle mesure l'engagement de l'étudiant pendant son parcours de formation. Elle tient compte de l'évolution des compétences acquises suivant le référentiel de formation (Annexe 3), mais également du suivi des ateliers, animations, modules de formation... conseillés par Pépite, par le tuteur académique ou à l'initiative des étudiants (consignés par l'étudiant - Annexe 2).

L'évaluation de l'UE2 (50% de la note finale) est composée :

- D'un rapport de projet entrepreneurial : rapport opérationnel et professionnel type Business Model ou Business Plan en fonction de la maturité du projet.
- D'une soutenance du projet entrepreneurial permettant la validation et l'évaluation de la crédibilité de la partie opérationnelle.

Cette note se décompose comme suit :

- 30% pour le rapport. Le rapport opérationnel comportera une présentation du projet adaptée au niveau de maturité de celui-ci (Étude de marché, business plan, stratégie de développement...).
- Au travers de ce document, l'étudiant-entrepreneur devra démontrer ses capacités professionnelles et la démarche mise en œuvre en justifiant ses choix, les éventuelles révisions quant à sa stratégie d'approche et les obstacles rencontrés. Ce rapport doit permettre de montrer comment ont été mises en pratique les connaissances acquises au travers des modules de formation, des ateliers, des animations suivis.
- 20% pour la soutenance

La soutenance se présentera sous forme de pitch (10 minutes maximum) permettant de présenter le projet et l'expérience acquise. Le pitch sera suivi d'un échange avec le jury.

Cette double évaluation (UE1 et UE2) est établie par un jury d'au moins deux personnes : le tuteur académique et au moins une personne extérieure au choix de l'établissement en accord avec le responsable pédagogique du D2E de l'établissement.

Le diplôme est validé lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 sur la base d'une compensation entre les deux UE.

Mention est obtenue selon les modalités suivantes : Passable : ≥ 10 et < 12 ; Assez Bien : ≥ 12 et < 14 ; Bien : ≥ 14 et < 16 ; Très Bien : ≥ 16

Le D2E organisé sur un an peut être prolongé une fois lorsque l'étudiant n'a pas réussi à valider le diplôme, après avis favorable du comité d'engagement. Chaque année supplémentaire nécessite une nouvelle inscription.¹

Composition du jury de diplôme

Le jury est nommé par le Président de l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit. Il est composé du responsable pédagogique du D2E de l'établissement, du directeur de Pépité ou son représentant et du référent entrepreneuriat de l'établissement ou son représentant.

IV - INSCRIPTIONS

1 - Effectifs escomptés : dans le cadre de l'alliance A2U, le nombre d'inscrits n'est pas limité.

2 - Droits de scolarité :

Ces droits comprennent les droits d'inscription à l'établissement de l'alliance A2U (UPJV, ULCO ou Artois) ainsi que les frais de formation et de gestion.

Tarifs d'inscription au D2E : **500€** (après acquittement de la CVEC de 105€)*

**Le D2E ouvre droit à la bourse (Bulletin Officiel n°16 du 20 avril)*

¹ Cf. Circulaire du 9-6-2021 - MESRI - DGESIP A1-1

Annexe 1



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

21 mai 2014

Charte de labellisation nationale du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur »

1- Contexte de l'action de formation

La création du diplôme d'établissement « *étudiant-entrepreneur* » accompagne la mise en place du statut National Etudiant-Entrepreneur afin de favoriser le passage à l'acte entrepreneurial de l'étudiant en cours d'étude ou du jeune diplômé (- de 28 ans, limite d'âge droits sociaux). Cette labellisation nationale vise à permettre une éligibilité de l'étudiant aux droits aux bourses (critères sociaux). Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ne labellisera qu'un diplôme par Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) sauf dérogation du fait de l'étendue et de la spécificité du territoire. Dans cette phase de lancement du Statut National Etudiant Entrepreneur, il est important de rassembler la communauté des étudiants entrepreneurs et d'éviter un cloisonnement par discipline et établissement. La non-dispersion des diplômes d'établissement étudiant entrepreneur à l'échelle des sites et au niveau national favorisera les effets d'expérience et les économies d'échelle pour une mutualisation des ressources pédagogiques via le développement de plateformes numériques, par exemple. Cet engagement collaboratif de site et national conditionnera le renouvellement annuel de la labellisation du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur.

Très prochainement, le diplôme d'établissement étudiant entrepreneur va faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la commission nationale de la certification professionnelle, afin de devenir un diplôme reconnu et consacré sur le plan national afin d'assurer sa pérennité.

Les éléments ci-dessous devront figurer dans le règlement des études du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.

2- Conditions d'accès Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition de diplôme requis pour une inscription au diplôme d'établissement étudiant entrepreneur.

Les frais d'inscription légaux et spécifiques sont limités à 500 euros par an pour la période 2014- 2017 pour l'étudiant entrepreneur.

Tout étudiant ayant eu l'attribution du Statut National Etudiant Entrepreneur à l'issue de l'instruction de son dossier par le comité d'engagement du Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) peut s'inscrire au diplôme d'établissement étudiant entrepreneur. Cette

inscription est obligatoire pour un jeune diplômé de moins de 28 ans demandant le Statut National Étudiant Entrepreneur. Cette inscription est aussi fortement recommandée pour l'étudiant entrepreneur en cours d'études développant un projet entrepreneurial ambitieux et conduisant à des demandes de validation d'études (substitution du stage par le projet entrepreneurial, demande de validation d'unités d'enseignement (UE) dans le diplôme originel par validation d'études avec la réussite du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur). Cette articulation PEPITE de site et diplôme d'établissement étudiant entrepreneur nécessite que le comité d'engagement pour le Statut National Étudiant Entrepreneur intègre les représentants des établissements, le responsable pédagogique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur et les partenaires de l'accompagnement et du financement entrepreneurial.

3- La pédagogie inversée du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur

La formation s'appuie d'abord sur un apprentissage par l'action (Learning by doing) qui nécessitera un accompagnement du porteur de projet. La pédagogie s'appuie sur les démarches de résolution de problèmes.

Comme pour un stage, l'étudiant aura deux tuteurs, un enseignant et un professionnel (entrepreneurs, chargés de mission des structures d'accompagnement et de financement). La diversité des publics (du bac à bac+8, des formations disciplinaires d'origine, de la maturité du projet) ne permet pas de définir le programme de formation a priori.

Le modèle économique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur avec des frais d'inscription limités pour l'étudiant ne permet pas la mise en œuvre de cours traditionnels s'ils ne sont pas nécessaires au porteur de projet. Il sera possible de mutualiser des enseignements existants en intégrant des étudiants entrepreneurs dans des UE existantes dans les établissements ou de mixer les publics dans les formations (formation tout au long de la vie, alternance...) en fonction du modèle économique souhaité.

L'étudiant se verra mettre des ressources numériques à disposition.

Exemple : site APCE, lien : <http://www.apce.com/pid186/espacecreateur.html?espace=1>

Ces ressources numériques seront mutualisées sur les sites et au plan national. Cependant, le programme de formation peut être renforcé si le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur permet d'avoir accès à des ressources pédagogiques de financement propre.

Les tuteurs accompagneront l'étudiant entrepreneur. Ils l'orienteront pour acquérir différentes ressources et compétences. L'équipe pédagogique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur s'assurera des compétences acquises nécessaires aux étudiants entrepreneurs pour développer leur projet (par exemple étude de marché et validation du concept, validation du modèle d'affaires et plan de financement, choix juridiques...).

L'étudiant entrepreneur peut bénéficier d'un statut Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) en lien avec une couveuse ou une coopérative d'activité et d'emploi ou une autre structure. L'étudiant entrepreneur peut ainsi tester son activité (premières facturations) sans avoir créé la structure juridique de son activité.

4- Obtention du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur

Le diplôme d'établissement étudiant entrepreneur sera attribué par un jury au regard de l'atteinte des objectifs visés sur la mise en œuvre du projet entrepreneurial. Le processus d'avancement du projet sera évalué par les deux tuteurs via une soutenance. Une première grille d'évaluation des compétences acquises est proposée ci-dessous.

L'obtention du diplôme doit faciliter la conversion de ce parcours en ECTS dans le diplôme originel en cours de l'étudiant comme la substitution du projet entrepreneurial au stage ou au projet de fin d'études.

Les étudiants entrepreneurs issus du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur seront suivis sur une période de trois ans minimum pour apprécier la réussite de leur projet entrepreneurial et de leur insertion professionnelle dans le cadre de l'observatoire national du Plan Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (mission nationale, réseau des PEPITE et des responsables de diplômes labellisés étudiants-entrepreneurs).

Proposition de grille d'évaluation des compétences acquises

Développement de compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, aller trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources
- L'ouverture, le rêve, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable
- Savoir concevoir
- Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe par exemple dans le cadre d'une échéance signifiante pour l'étudiant-entrepreneur (passage devant un jury de professionnels)
- Produire collectivement un document cohérent et professionnel
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires

Développement de compétences de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Financer un projet (sources et coût ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats)

- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel
- Communiquer auprès des professionnels, savoir-être
- Apporter une expertise entrepreneuriale : leadership et management

Annexe 3

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PÉPITE « CONCEVOIR ET DEVELOPPER UN PROJET ENTREPRENEURIAL »

Domaine 1 : Avoir une posture entrepreneuriale

- Travailler avec les autres
- Être autonome
- Être curieux explorer et écouter
- Résoudre des problèmes complexes
- Savoir communiquer - Être motivé et persévérer
- Avoir conscience de soi et de son auto-efficacité

Domaine 2 : Faire émerger une opportunité d'entreprendre

- Faire preuve de créativité
- Déceler et construire une opportunité
- Stimuler sa vision - Concevoir une proposition de valeur
- Penser de manière éthique et durable

Domaine 3 : Construire un projet

- Construire le modèle d'affaires
- Construire l'ingénierie financière du projet
- Planifier et gérer
- Gérer le risque, l'ambiguïté et l'incertitude

Domaine 4 : Agir et lancer un projet

- Mobiliser les ressources
- Mobiliser les autres
- Prendre des initiatives
- Apprendre de ses expériences

Chacune de ces 20 méta-compétences est déclinée en 4 niveaux de maîtrise qui favorisent un auto positionnement précis des apprenants avant de demander une évaluation en vue de la certification.

Evaluation des compétences entrepreneuriales

Être entrepreneur ce n'est pas détenir chacune des compétences du référentiel et ne nécessite pas d'être expert dans ces compétences. Enfin, l'évaluation de la compétence de l'entrepreneur n'est pas non plus l'évaluation de la performance du projet. Le certificat veut attester que l'entrepreneur sait « combiner et mobiliser des ressources pour agir dans une situation donnée » selon l'expression de Le Boterf, et ces situations sont celles qui ont concrètement été rencontrées par l'entrepreneur pendant la conduite de son projet entrepreneurial spécifique et dans le contexte particulier où s'est déroulé ce projet. L'évaluation dépend donc du triptyque porteur / projet / contexte.

Par conséquent, l'évaluation des compétences entrepreneuriales n'est pas faite selon une norme ou dans une logique de notation. Elle conduit à évaluer pour chaque personne un halo de compétences qui lui est propre et lui permet d'agir, de progresser et d'apprendre dans l'action, et enfin de valoriser son expérience vis-à-vis de ses parties prenantes, en particulier partenaires d'affaires et employeurs. L'entrepreneur n'est pas celui qui maîtrise toutes les compétences mais aussi celui qui sait les identifier, apprécier son niveau de maîtrise pour mieux définir des axes de progrès, mais aussi déléguer ou externaliser leur mise en œuvre sous son contrôle.

Le système d'évaluation est fondé sur une démarche préalable d'auto-positionnement de l'apprenant sur chacune des méta compétences. Il peut alors identifier le niveau de maîtrise qu'il a acquis ou est en voie d'acquérir. Pour chaque niveau choisi dans une méta compétence, l'apprenant devra attester de la maîtrise de cette compétence à travers une assertion ou le dépôt d'un livrable (réalisation concrète, document, vidéo d'une prise de parole, témoignages, attestation par un accompagnant...). L'apprenant est invité à faire cet auto positionnement dès le début de son parcours, et sera encouragé à le réviser en fonction de son expérience et de ses échanges avec ses accompagnants.

La singularité de cette évaluation est qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un processus qui a été initié préalablement entre le futur candidat, titulaire du SNEE, et son accompagnant au regard d'un premier auto positionnement qui a donné lieu à des recommandations en termes d'apprentissage. Cet accompagnant est nécessairement et sauf exception pour cas de force majeure, membre du jury.

L'évaluation a pour objectif d'évaluer l'acquisition effective des compétences entrepreneuriales revendiquées par le candidat à travers son dernier auto-positionnement dans l'outil mis à sa disposition à cette intention. Cet outil permet au candidat de déposer des preuves de l'acquisition de ces compétences (documents, explication de situations où ces compétences ont été mobilisées, témoignages...). Ces preuves peuvent être consultées par les membres du jury préalablement à l'audition.

Ce sont les candidats qui sollicitent le passage devant un jury lorsqu'ils se sentent prêts et qu'ils ont réuni suffisamment d'éléments pour attester de leurs compétences. Cette sollicitation passe par l'outil mis à leur disposition pour l'évaluation de leurs compétences. La convocation pour soutenir devant le jury est envoyée sous la responsabilité du directeur/responsable du PEPITE. La prise en compte d'une éventuelle situation de handicap sera conforme aux principes adoptés dans l'établissement porteur du PEPITE.

Le jury a la charge de confirmer ou de nuancer les compétences revendiquées par le candidat en créant un profil de ses points forts et de ses points de progrès. Une maîtrise globale de l'ensemble des domaines est requise à travers l'évaluation réalisée dans une démarche 360°. L'évaluation sera favorable si le score obtenu sur

l'ensemble des compétences est équivalent à la moyenne des points susceptibles d'être validés, conformément à la notion de halo de compétences.

Ainsi, la certification sera accordée aux candidats qui pourront attester d'un niveau moyen cible, dans lequel des compétences particulièrement bien maîtrisées peuvent « compenser » des compétences à faire progresser. Ce niveau moyen cible correspond au niveau de maîtrise « intermédiaire » pleinement acquis, soit un niveau moyen 4/8, soit un total de 80/160 points.

Annexe 4

PARCOURS DE FORMATION

Module 1 : Marketing de Soi (minimum 35h) – UE1

IDÉATION	Essentials + événements Hubhouse*
CRÉATIVITÉ ET INNOVATION	
LEADERSHIP ET CONNAISSANCE DE SOI	Essentials + événements Hubhouse*
ADÉQUATION PORTEUR/PROJET	
COMMUNICATION INTERPERSONNELLE	Essentials + événements Hubhouse*
GESTION DU STRESS ET DE LA PAROLE	
APPRÉHENSION ET UTILISATION DES RÉSEAUX	

Module 2 : Compétences d'entrepreneur (minimum 35h) – UE1

COMPRENDRE SON MARCHÉ ET MARCHÉ MARKETING	Essentials + événements Hubhouse*
APPROCHE JURIDIQUE	
APPROCHE FINANCIERE	
ARGUMENTAIRE COMMERCIAL	Essentials + événements Hubhouse*
COMMUNIQUER ET VENDRE	
BUSINESS PLAN	
ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE RÉSEAUTAGE	

Module 3 : Gestion et environnement entrepreneurial (minimum 20h) – UE1

MANAGER UNE ÉQUIPE/ MANAGEMENT BIENVEILLANT	Essentials + événements Hubhouse*
RELATIONS PARTENARIALES	
GESTION DES RISQUES ET DE L'INCERTITUDE	Essentials + événements Hubhouse*
GESTION DE LA CROISSANCE	

Module 4 : Accompagnement (15h) – UE2

SUIVI ET ENCADREMENT	Tuteur « académique »
RAPPORT ET SOUTENANCE	
PREPARATION À LA SOUTENANCE FINALE	Tuteur « professionnel »
ASSIDUITÉ ET SERIEUX	

Module 5 : Spécificité (5h) – UE1

ENTREPRENEURIAT ENGAGÉ (<i>Entrepreneuriat au féminin, QPV, ESS ...</i>)	Evénements PEPITE
	Essentials + événements Hubhouse*

*les « Essentials » sont des cours et ateliers de sensibilisation et d'apprentissage de l'entrepreneuriat sous tous ses aspects, animés par les personnels du Hubhouse et les partenaires du monde professionnel

*les événements Hubhouse : conférences thématiques, témoignages d'entrepreneurs, ateliers d'idéation, afterworks, salons, hackathon

Modalités de formation :

- **Présence obligatoire** à la formation

Contacts :

- Pédagogique : Marc Dutoit : marc.dutoit@univ-artois.fr
- Administratif : Elodie Decker : elodie.decker@univ-artois.fr
Maxime Videlaïne : maxime.videlaïne@univ-artois.fr